



Dans sa séance du 25 MAI 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2021-12a

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020.

Le Conseil décide :

1. d'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération,
2. d'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 115'471'613.45 (dont à déduire les imputations internes de CHF 433'150.80, soit net CHF 115'038'462.65) aux charges et de CHF 115'999'302.62 (dont à déduire les imputations internes de CHF 433'150.80, soit net CHF 115'566'151.82) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 527'689.17.
Cet excédent de revenus est lié en sa totalité au résultat opérationnel,
3. d'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 13'826'455.16 aux dépenses et de CHF 8'482'503.49 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 5'343'951.67,
4. d'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 377'840'615.19,
5. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 1'440'399.85 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes,
6. ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 13 juillet 2021.

Meyrin, le 3 juin 2021

Le président du Conseil municipal:

Fabien GROGNOZ



Dans sa séance du 25 MAI 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2021-13a

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

1. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 138'596.19 pour couvrir les dépassements suivants :

N° Délib.	Objet	Date délib.	Fonction MCH2	Nbre années	Crédit brut voté	Dépassement / économie	Dépenses cumulées au 31.12.2020
D-2017-36a	Etude destinée à la révision du plan directeur communal	12.12.2017	79000000	5	220'000.00	-19'183.82	239'183.82
D-2017-33a	Subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020	14.11.2017	76901002	5	90'000.00	-530.15	90'530.15
D-2015-42a	Crédit de construction complémentaire relatif à la réalisation des travaux imprévus à l'EVE Monthoux	26.01.2016	54511002	28	868'000.00	-748.44	868'748.44
D-2014-36a	Transfert du réseau téléphonique communal sur la technologie VoIP "Voice over Internet Protocol"	18.12.2014	02900000	8	348'000.00	-3'132.85	351'132.85
D-2014-23a	Valorisation du Jardin Alpin	18.12.2014	32902101	20	2'170'000.00	-92'126.14	2'262'126.14
D-2011-35a	Etudes préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers	14.11.2011	02900900	50	950'000.00	-6'788.68	956'788.68
D-2009-06	Financement de la première tranche de travaux (arrêts Blandonnet, Jardin Alpin, Forum, Corzon, Vaudagne) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC	03.03.2009	61500000	20	1'082'500.00	-16'086.11	1'098'586.11
Total crédit engagement complémentaire						-138'596.19	

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 13 juillet 2021.

Meyrin, le 3 juin 2021

Le président du Conseil municipal:

Fabien GROGNOUZ



Dans sa séance du 25 MAI 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2021-13a (suite)

2. d'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

Résolution n° 2021-02*

présentée par Alejandra Tschudi Spiropulo, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, Marco Fontanini, au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin, et Tobias Clerc, au nom des PDC-VL, demandant que les restaurants scolaires offrent une alternative végétarienne lors des repas carnés

Le Conseil décide :

de demander au Conseil administratif de mettre en place, avec les partenaires concernés, un système permettant aux restaurants scolaires de proposer, à chaque repas, une alternative végétarienne.

Résolution n° 2021-03*

présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger au nom des groupes Verts et PDC-VL, demandant d'affirmer l'opposition de la commune de Meyrin au projet de centre commercial « OPEN »

Le Conseil décide :

1. de déclarer son soutien à l'opposition lancée contre le centre commercial « OPEN » situé à moins de 3000 mètres de la Commune,
 2. de communiquer son inquiétude, par rapport à tous les dégâts conséquents sur l'environnement, dans différents supports médiatiques,
-

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 13 juillet 2021.

Meyrin, le 3 juin 2021

Le président du Conseil municipal:

Fabien GROGNOZ



Dans sa séance du 25 MAI 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Résolution n° 2021-03 *(suite)

3. d'adresser un courrier circonstancié aux autorités françaises concernées afin de leur demander plus d'informations sur l'impact de ce projet – notamment les impacts sur les nappes phréatiques et cours d'eaux et les conséquences sur le trafic routier – et d'y formuler officiellement son opposition, notamment en vertu de la Convention d'Espoo,
4. d'informer le Conseil d'État de ces démarches.

Par ailleurs, le Conseil a encore*:

- élu le nouveau Bureau du Conseil municipal pour la période 2021-2022

Président	David	Dournow
1 ^{er} vice-président	Hysri	Halimi
2 ^e vice-président	Esther	Um
1 ^{er} secrétaire	Tobias	Clerc
2 ^e secrétaire	Fabien	Grognoz
Membre	Fabrice	Rheinier

* Ces points ne sont pas soumis au référendum

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 13 juillet 2021.

Meyrin, le 3 juin 2021

**Le président du Conseil municipal:
Fabien GROGNOZ**